



## Soucis vente véhicules entre particuliers

-----  
Par Elborium

Bonjour, le 6 septembre 2025 j'ai vendu ma voiture entre particuliers, lors de l'essai avec l'acheteur tout était parfait aucun problème à signaler et le contrôle technique était vierge.

Peu de temps après la vente l'acheteur m'a contacté car un problème au niveau de l'écran central venait d'apparaître, en gage de bonne fois alors que tout fonctionnait parfaitement lors de la vente et que rien ne me prouvait que l'écran avait bel et bien un soucis je lui ai proposé de faire faire un diagnostic chez un concessionnaire Mazda pour voir ce qu'il en était et de voir ensuite pour un éventuel remboursement, l'acheteur m'a répondu qu'il avait rdv un mois plus tard donc mi octobre début novembre au plus tard.

Jusqu'à ce jour ( le 23 avril 2026 ) plus de nouvelle.

Ce jour il me précise que " Bonjour, je vous informe que le pb s'est raréfié pendant qqes mois mais depuis 1 semaine il réapparaît pratiquement tous les jours "

Je viens de lui demander ce qu'il ressortait du diagnostic, il m'a répondu qu'il ne l'avait pas fait et qu'il allait le faire prochainement car le problème réapparaît

Je veux bien être de bonne fois mais après 7 mois d'utilisation sachant que je n'ai aucune preuve que l'écran ai bien un soucis sans le diagnostic qu'il n'a pas voulu faire et qu'il sous entend toujours les éventuels remboursement de ma part que puis je faire ?

Merci de votre temps, vous souhaitant une bonne journée

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Sauf contrat disant le contraire, vous êtes tenu de la garantie des vices cachés présents au moment de la vente. C'est l'acquéreur qui doit prouver que le défaut existait lors de la vente.

Si l'acquéreur ne peut prouver l'existence d'un vice caché au moment de la vente, tout ceci n'est pas votre problème.

Ne prenez aucun engagement par écrit, restez silencieux en cas de doute.

Si un acquéreur particulier veut des garanties, il doit acheter à un professionnel afin de bénéficier de la garantie légale de conformité, qui inverse la charge de la preuve. C'est point un hasard si en général les particuliers vendent moins cher...